

En France, les émissions de gaz à effet de serre dues au transport sont repartiées à la hausse

2 septembre 2016 / [Émilie Massemin \(Reporterre\)](#)

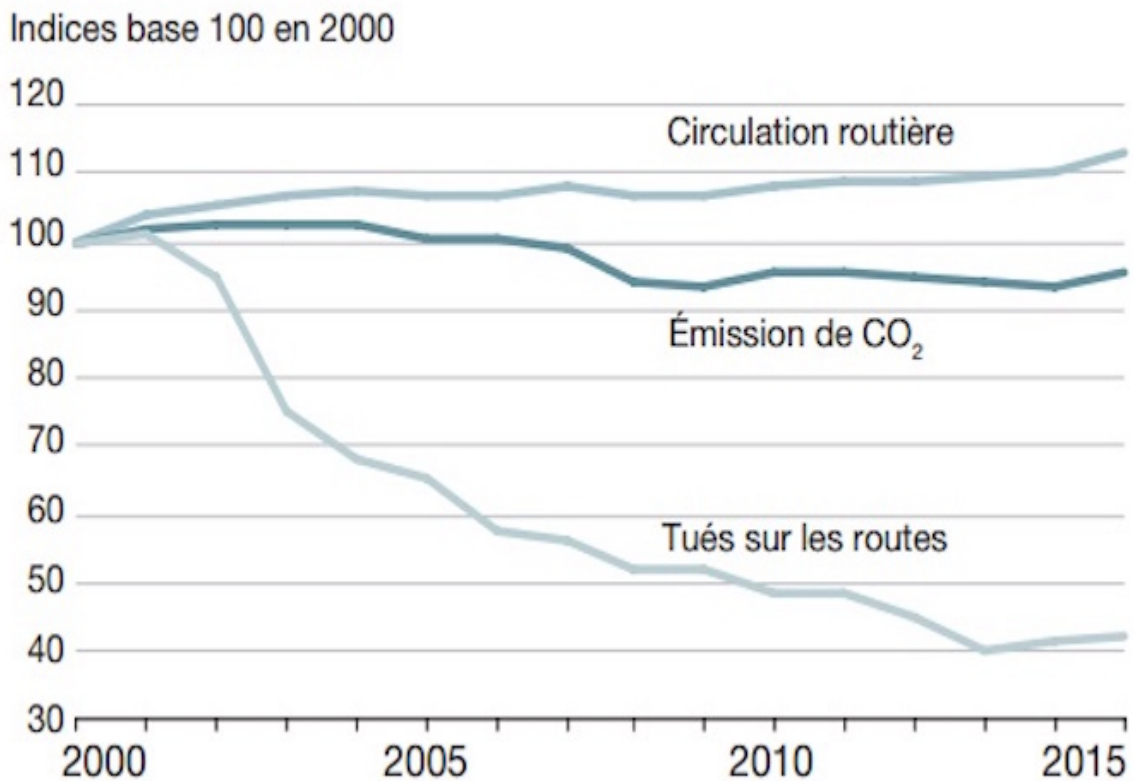


Les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports ont augmenté en France en 2015, une première depuis 2004. Un retournement fâcheux pour le pays qui a accueilli la COP21 et qui vante ses politiques en matière de lutte contre le changement climatique.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux transports ont augmenté de 0,9 % en 2015 en France. Une première depuis plus de dix ans, puisqu'elles étaient à la baisse depuis 2004 (- 0,7 % en moyenne annuelle). C'est une des conclusions de [la fiche « Transports en 2015 : plus de voyageurs, moins de marchandises, un peu plus de GES »](#) publiée le 25 août par le Commissariat général au développement durable. « *Les émissions de GES dues aux transports représentent un peu plus de 2 tonnes équivalent CO2 (CO2 eq) par habitant, alors que l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte est de 2 tonnes CO2 eq par habitant pour l'ensemble des secteurs (les transports représentent un peu moins de 30 % des émissions totales) »*, indique l'étude.

Par ailleurs, « *dans les zones situées à proximité des grands axes routiers, les teneurs en particules et en concentration de dioxyde d'azote (NO2) [un gaz brun-rouge toxique pour les poumons, également responsable des pluies acides] continuent souvent à dépasser les seuils réglementaires, même si elles sont en diminution »*.

Graphique 4 : évolution de la circulation routière, des émissions de CO₂ dues aux transports et du nombre de tués sur les routes



Sources : SOeS, Citepa, ONISR

Ces résultats décevants s'expliquent notamment par une augmentation de 2,2 % de la circulation routière, un rythme plus élevé que sa moyenne annuelle depuis 2010 (+ 0,9 %). Notamment, la circulation des voitures particulières s'est accrue de 2,4 %, en lien avec une augmentation du nombre de voitures sur les routes (+ 0,6 %) et un allongement des parcours moyens (+ 1,9 %), encouragés par la baisse du prix du pétrole (de 111,8 dollars le baril en juin 2014 à 37,7 dollars en décembre 2015).

Une conséquence de l'abandon de l'écotaxe ?

Interrogé par *Reporterre*, Benoît Hartmann, porte-parole de France nature environnement

(FNE), juge que cette augmentation des émissions de GES liées aux transports n'est « pas surprenante au regard du repli vers le véhicule automobile en “autosolo”, seul dans sa voiture ». Parmi les raisons de cette régression, la peur des attentats, qui pousse les urbains à éviter les transports en commun. Mais surtout, l'État, en abandonnant l'écotaxe, s'est privé des ressources nécessaires pour développer les solutions de recharge à la voiture. « Il n'a pas pu abonder les collectivités territoriales, qui n'ont pas pu investir dans les TER, le transport fluvial, les transports en commun et les infrastructures pour les mobilités douces », regrette M. Hartmann. Qui déplore qu'il existe un tel écart entre les discours sur l'exemplarité de la France pendant la COP21, sa volonté de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre et l'absence de politiques pour y parvenir.



Passant de 111,8 dollars le baril en juin 2014 à 37,7 dollars en décembre 2015, la baisse du prix du pétrole a encouragé la circulation automobile.

Le cabinet de la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, n'a pas donné suite à nos appels. Mais il affirme, dans *Les Échos*, assumer cette augmentation des émissions de GES, en faisant remarquer qu'elle est « en *décorrélation assez nette avec l'augmentation bien plus élevée du trafic automobile* ». D'après le quotidien économique, les services de

M^{me} Royal espèrent que ce décrochage va s'amplifier avec « *le début de rapprochement de la fiscalité du gazole et de l'essence, amorcé l'an dernier, ainsi qu'avec la mise en place du malus sur les véhicules les plus polluants, diesel en tête, et du bonus sur les véhicules électriques* ».

D'autres dispositions de la loi sur la transition énergétique devraient, d'après le cabinet de M^{me} Royal, permettre de limiter les émissions de GES : l'installation de 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques d'ici à 2030 et le déploiement de zones de circulation restreinte dans les villes.

Lire aussi : [Pollution de l'air : l'écotaxe est urgente !](#)

Source : Émilie Massemin pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : Embouteillage à Paris. © Laurent Mignaux/Terra
- . graphique : © Commissariat général au développement durable.
- . station service : © Laurent Mignaux/Terra

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/En-France-les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-dues-au-transport-sont>